



Nous voulons nous marier à l'église



Se marier à l'église

Au commencement, il y a l'amour entre deux personnes. Un amour qui se fonde sur une relation vivante entre deux individus, leurs rêves, leurs souhaits et leurs espoirs, leurs itinéraires de vie et leurs projets d'avenir.

Un vécu commun et une plus grande proximité nourrissent le désir d'un lien plus fort. Un lien que les personnes qui s'aiment veulent rendre visible : oui, nous avons un projet d'avenir en commun ; oui nous voulons nous engager l'un envers l'autre.

Un mariage devant l'état civil confère une base juridique à ce partenariat.

De nombreux couples ressentent le besoin de célébrer religieusement ce passage vers une nouvelle étape de leur vie. Ils souhaitent solliciter la bénédiction divine sur leur union, car ils le savent bien : cheminer ensemble relève d'un pari, savoir Dieu à ses côtés est une aide précieuse.

Etre convaincu que l'amour de Dieu peut porter l'amour entre deux êtres, constitue une base solide à une union scellée par le mariage. L'Eglise réformée propose cette célébration et accompagne les couples sur ce chemin. Le mariage religieux se fait dans le cadre d'une célébration qui ne peut avoir lieu qu'après la conclusion du mariage civil.



Le mariage dans la tradition réformée

Dans la tradition réformée, par la célébration religieuse, nous prenons acte de l'union de deux personnes, demandons la bénédiction divine sur elle et rappelons l'engagement des époux l'un envers l'autre.

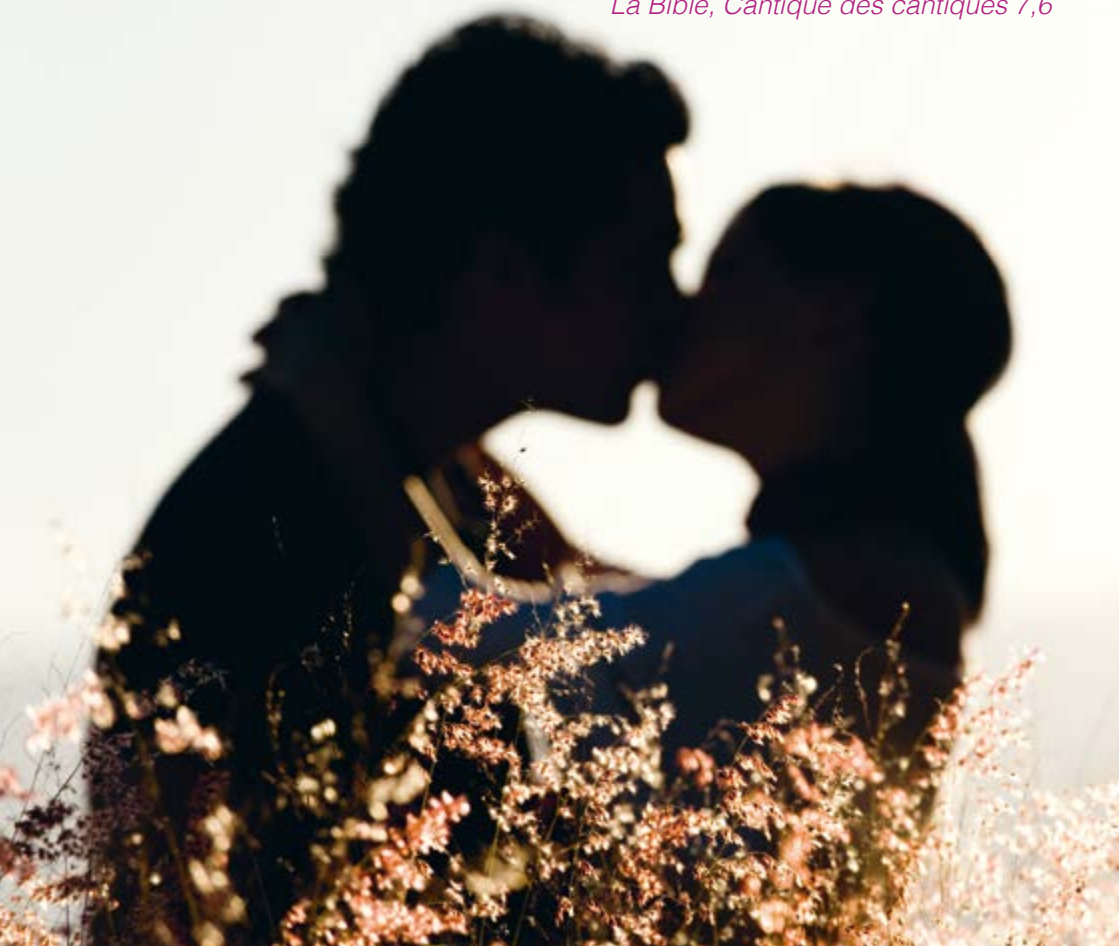
Les couples qui choisissent de sceller leur union, non seulement devant l'état civil mais aussi à l'église, expriment leur souhait commun de vivre l'aventure du mariage dans la présence de Dieu et à la lumière de l'Évangile. Leurs engagements parlent de vérité, d'attachement, d'amour et de fidélité.

Dans la compréhension réformée, la célébration du mariage est le reflet de cette conviction et l'assemblée demande à Dieu d'accompagner les époux. Une telle demande est suscitée par l'espérance placée en Dieu qui voue toute son attention et son amour aux êtres humains. La conviction de nos Églises de la Réforme est qu'il a plu à Dieu de mettre dans le cœur de l'homme et de la femme le désir et la capacité de s'aimer et de s'engager.

Le rite réformé prévoit une promesse de mariage prononcée par chacun des époux. Les époux y formulent leurs attentes et espoirs et expriment leur engagement de conduire ensemble leur existence, d'être fidèle l'un à l'autre, de s'accorder la confiance et le pardon.

«Les grandes eaux ne peuvent pas éteindre l'amour
et des fleuves ne le submergeraient pas!»

La Bible, Cantique des cantiques 7,6



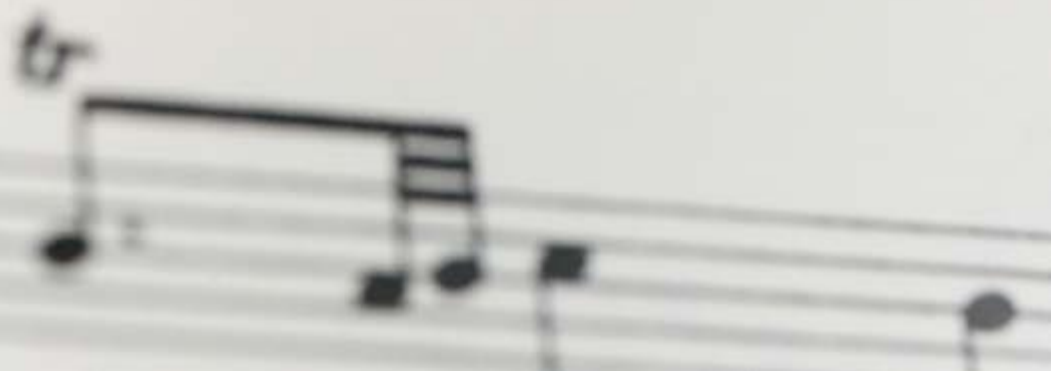
La Parole de Dieu proclamée aux mariés, à leurs amis et parents est au centre de la célébration. Cela se traduit symboliquement par le don d'une Bible ; le couple est invité à donner une place à sa lecture à l'intérieur de son nouveau foyer.

La promesse de mariage, comme la bénédiction de Dieu, n'est pas la garantie d'une vie conjugale réussie. Mais en elle se traduit l'espérance dans l'aptitude des époux à surmonter les situations de crise. L'engagement que les époux prennent l'un envers l'autre devant Dieu s'exprime dans les bons comme dans les mauvais jours. Il trouve son fondement dans l'alliance que Dieu a établie avec les êtres humains.

Le mariage est d'abord un acte intime et personnel entre deux êtres. Mais il est aussi un acte public. Il va donc de soi que parents, proches et amis sont invités à accompagner le couple sur leur chemin commun de vie.



Que notre am



Célébration œcuménique du mariage

Faire cohabiter deux confessions chrétiennes différentes au sein d'un couple ne constitue plus un obstacle aujourd'hui en Suisse.

Le mariage d'un couple mixte peut être célébré et vécu de manière œcuménique, avec la participation d'un officiant de chaque confession. Il importe dans ce cas que chaque partie soit contactée assez tôt et impliquée dans la préparation. Pourtant, la célébration reste formellement soit réformée, soit catholique.

- Elle est réformée si elle se déroule dans une église réformée ; elle est alors présidée par le pasteur qui bénit les mariés.
- Elle est catholique si elle se déroule dans une église catholique ; elle est alors présidée par le prêtre qui recueille les consentements des époux.

Lorsque la célébration du mariage d'un couple mixte se vit selon le rite réformé, sans officiant catholique, et que le conjoint catholique souhaite qu'elle soit reconnue par son église, il a besoin de la permission formelle de l'Evêché (ce qui s'appelle une dispense de forme canonique).

Documents et informations complémentaires sur www.eerv.ch/mariage

«Accueillez-vous donc les uns les autres,
comme le Christ vous a accueillis,
pour la gloire de Dieu.»

La Bible, épître aux Romains 15,7



Mariage entre personnes de religions différentes

Les Eglises encouragent le partenaire chrétien à vivre sa foi et à respecter celle de son partenaire. Pourtant, une célébration de mariage, dans laquelle les deux religions sont impliquées à parts égales et avec une égalité de droits, n'est pas possible. Par contre, une célébration réformée entre deux personnes de religions différentes est possible. La considération manifestée à l'égard de l'autre religion peut s'exprimer dans la liturgie de mariage, mais aussi par la présence d'un représentant ou d'une représentante de l'autre religion.

Documents et informations complémentaires sur www.eerv.ch/mariage

Le service Migration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a publié un guide pour le mariage de couples islamo-chrétiens (commande auprès de www.refbejuso.ch (Publications des services généraux).

Partenaire sans confession

Au moins l'un des époux doit être de confession réformée.

Se marier et fonder une famille

Première étape en vue de la création d'une famille ou consécration d'une situation existante de vie commune avec des enfants, le mariage fait souvent surgir la question de la (future) vie religieuse de la famille: dans quelle confession ou religion les enfants seront-ils élevés ? Dans cette réflexion, il est bon de savoir qu'en ce qui concerne le baptême et l'instruction religieuse, les deux parents disposent paritairement des mêmes droits et devoirs.



Etre attentif à son couple

Les relations humaines sont fragiles. Les couples en situation d'échec nous rappellent combien une relation requiert, auprès des deux partenaires, la capacité à s'adapter et à évoluer, l'ouverture et la disponibilité à pardonner et à prendre un nouveau départ sur de nouvelles bases.

Les ministres de l'Eglise réformée sont en permanence disposés à proposer un accompagnement spirituel aux couples ; en particulier à soutenir toutes celles et ceux qui recherchent de l'aide dans des crises relationnelles ou en situation de divorce. Les conseillères et conseillers conjugaux du CSP proposent un soutien psychologique aux couples ou aux individus.

Se remarier après un divorce

L'Eglise réformée admet la possibilité d'un mariage religieux après un divorce.

Conseils pour la préparation de la célébration

Pour que le mariage religieux se déroule dans des bonnes conditions et à la satisfaction de tous, il est conseillé de prendre contact avec le pasteur de sa paroisse de domicile avant de fixer définitivement la date de la célébration (voir page 18). L'échange entre les futurs époux et le pasteur joue un rôle prépondérant.

Lieu du mariage et frais d'utilisation de l'église

Prenez le temps de chercher l'église qui vous semble la plus appropriée à votre célébration, mais rappelez-vous que certains lieux, particulièrement prisés, sont réservés longtemps à l'avance.

L'église de votre paroisse de domicile est en principe mise à disposition sans frais. Si votre choix se porte sur une autre église une participation aux frais vous sera en général demandée (services du concierge, de l'organiste, etc.).

Les bénédictions de mariage en dehors d'un bâtiment ecclésial sont autorisées dans certains cas ; elles doivent avoir lieu dans un cadre propice à une telle célébration. Renseignez-vous auprès de votre pasteur.

Clarifiez également toutes les questions matérielles, comme la décoration de l'église, l'autorisation de photographe et de filmer.

Préparer la célébration

La célébration est précédée de rencontres avec le ministre, en règle générale celui de la paroisse de domicile des futurs mariés. Au cours de ces entretiens, les futurs époux se préparent à la célébration et règlent les détails de son déroulement.

Avant la rencontre, posez-vous les questions suivantes :

- Pourquoi voulons-nous nous marier à l'église ?
- En quoi est-ce important pour nous ?
- Qu'attendons-nous de cette célébration ?
- Quelle promesse voulons-nous nous faire lors de la célébration ?
- Souhaitons-nous accompagner notre promesse d'actes symboliques, par exemple échanger des anneaux, allumer des bougies, nouer un ruban, etc... ?
- Y a-t-il des textes, passages bibliques, chants, prières, poèmes, textes de bénédiction qui occupent une place particulière dans notre relation ?

Musique

En règle générale, la célébration requiert la présence d'une ou d'un organiste. Au cas où vous auriez des souhaits particuliers concernant la partie musicale de la célébration, parlez-en à votre pasteur. Il veillera à la meilleure coordination possible de la célébration.



La célébration, en cinq étapes

1 Accueil personnalisé des époux et de celles et ceux qui les entourent.

Se rassembler et dire à Dieu notre reconnaissance.

2 Ecoute et méditation de la Bible.

Rappeler les perspectives que l'Évangile ouvre au projet d'amour du couple.

3 Echange de promesses des époux et bénédiction de Dieu.

S'engager devant Dieu et se placer sous son regard.

4 Prière.

Confier à Dieu les couples, les familles, le monde, en fonction des circonstances et des personnes.

5 Offrande, annonces et bénédiction.

Permettre aux participants de soutenir le travail de l'Église. Informer pour la suite de la fête. Bénir l'assemblée toute entière.

En vue d'une célébration religieuse

Contactez la paroisse de votre domicile, ou www.eerv.ch/mariage

Préparation à la vie de couple

Les Eglises proposent en certains endroits des week-ends ou des soirées de partage et de réflexion sur la vie de couple. Adressez-vous à votre ministre ; il saura vous renseigner.

Centres de consultation pour couples, partenariat et famille dans le canton de Vaud

Services de consultation du Centre social protestant (CSP), Consultations sociales, juridiques, conjugales et familiales (sur rendez-vous) Beau-Séjour 28, 1003 Lausanne, T +41 21 560 60 60, F +41 21 560 60 61
www.csp.ch ou www.consultationconjugale.ch

Une permanence téléphonique pour les couples est ouverte du lundi au vendredi 8h30-12h et 14h-17h30, T 0840 860 860 ou e-mail (en tout temps) vaud.couple@gmail.com

Editeur

EERV – CP 6023 – 1002 Lausanne

Crédits photographiques

Mauro Mellone, www.refbild.ch, www.istockphoto.com, www.gettyimages.ch
Conception et réalisation graphiques : Silvia Rohrbach, www.sirografik.ch
et Office de l'information et de la communication de l'EERV www.eerv.ch

La brochure « **Nous voulons nous marier à l'église** » peut être commandée auprès de l'EERV (adresse ci-dessus) ou au 021 331 21 61 – info@eerv.ch



EERV – www.eerv.ch – eerv@eerv.ch

